

CONCLUSION

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) réunionnais ont eu des conséquences modérées sur les exploitations. Pour certains agriculteurs, les conséquences ont été quasi nulles mais pour d'autres, leur façon de travailler a été modifiée.

Les conséquences techniques sont différentes entre le CTE canne à sucre et le CTE géranium. Pour la canne à sucre, le CTE a permis l'adoption des pratiques de fertilisation et de désherbage raisonné. Ainsi, les apports sont dorénavant réalisés au fur et à mesure de la coupe, et donc approprié au cycle végétatif des plantes, alors qu'auparavant la majorité des agriculteurs n'intervenaient qu'en fin de campagne de coupe soit près de 6 mois après que les premières parcelles soit coupées. Pour le géranium, les changements techniques sont très limités et ponctuels sauf en ce qui concerne l'apport de fumure et d'amendement qui était jusqu'à présent plutôt déficitaire et qui a été amélioré de façon quantitative.

Les conséquences économiques sont importantes dans les deux cas. En effet, l'apport financier des CTE représente plus de 20 % du chiffre d'affaire des exploitations. Cet argent est surtout utilisé pour sécuriser la trésorerie des exploitations. Il est également parfois réinvesti pour l'aménagement des terrains ou de l'exploitation et pour les activités de diversification.

Les conséquences organisationnelles sont relativement importantes pour le CTE canne. En effet, celui-ci a obligé les producteurs à planifier leurs travaux et à gérer la sole cannière de façon plus précise alors que beaucoup d'entre eux travaillaient sans définition fixe de parcelles. En outre, la modification des périodes d'intervention a entraîné une réorganisation du calendrier cultural et de l'utilisation de la main d'œuvre et du matériel sans que cela soit cependant ressenti comme une contrainte forte par les agriculteurs. Par contre, les conséquences sont quasi nulles pour le CTE géranium.

L'effet des CTE sur les exploitations peut être à la fois expliqué et relativisé en fonction des personnes concernées. En effet, les agriculteurs volontaires sont surtout des jeunes, instruits et ayant des exploitations relativement grandes : on peut donc penser qu'ils avaient d'avantage accès à l'information et qu'ils étaient plus enclins à comprendre et à appliquer le discours institutionnel que la moyenne des agriculteurs. En outre, les mesures prises ont souvent concerné des pratiques déjà réalisées et les changements les plus importants concernent plutôt les petites exploitations car les grandes avaient déjà mis en place les pratiques prescrites.

L'encadrement technique est aussi un facteur important dans l'impact effectif des CTE. Pour la canne à sucre, celui-ci est particulièrement présent et a sans doute participé à l'intérêt exprimé pour ce CTE. En effet, les signataires bénéficient d'un suivi important des techniciens pour la mise en application des mesures basées sur des formations et de nombreuses visites. En contre partie, les techniciens bénéficient également du CTE puisqu'ils connaissent d'avantage le fonctionnement des exploitations et récupèrent des références, grâce aux cahiers parcellaires mis en place, qui leur permettent d'affiner les conseils techniques par la suite.

Même si on note une amélioration globale de la situation économique des agriculteurs ayant signé un CTE (constat cependant plus incertain pour le CTE géranium étant donné la conjoncture actuelle) et de leur gestion des cultures, force est de constater que les changements ne répondent pas totalement à la promotion de la multifonctionnalité de l'agriculture. Les objectifs des porteurs de projet d'augmentation de la production ont monopolisé la réflexion. Il faut ainsi admettre que les CTE intitulés « filière territorialisée » ont plutôt tendance à poursuivre l'approche sectorielle sans prendre en compte les aspects territoriaux et l'approche globale de l'exploitation.

Vis à vis des problématiques spécifiques à la Réunion et aux DOM insulaires, même si les CTE permettent le maintien des exploitations en difficultés, leur champ d'action est pour l'instant limitée à une petite partie de la population et ne concerne pas les exploitations les plus petites qui sont pourtant les plus nombreuses. La pluri-activité et la diversification notamment n'ont pas été suffisamment pris en compte alors que les perspectives économiques ne sont pas des plus optimistes en ce qui concerne la canne à sucre. Par contre, la prise en compte des aspects environnementaux a conduit à quelques

initiatives partenariales intéressantes avec l'ONF notamment, visant à lutter contre l'érosion. Cependant peu d'agriculteurs ont pris ces mesures. Il serait toutefois bon de poursuivre et de développer ce travail notamment dans la perspective de mise en place d'un parc naturel.

